

François Simiand (1932)

“ Sociologie et spécialement sociologie économique”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
à partir de :

François Simiand (1932)

“ Sociologie et spécialement sociologie économique ”

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand,
“ **Sociologie et spécialement sociologie économique** ” (1932). Extrait de
François Simiand, **Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie, Tome 2**,
1932, pp. 572-590. Paris: Félix Alcan, Libraire-éditeur. Texte reproduit dans
l'ouvrage de François Simiand, **Méthode historique et sciences sociales**. (pp.
435 à 457) Réimpression. Paris: Éditions des archives contemporaines, 1987,
534 pp. Choix de Marina Cedronio.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001
pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 23 novembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



“ Sociologie et spécialement sociologie économique ”

François Simiand (1932)

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand, “ **Sociologie et spécialement sociologie économique** ” (1932). Extrait de François Simiand, **Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie, Tome 2**, 1932, pp. 572-590. Paris: Félix Alcan, Libraire-éditeur. Texte reproduit dans l'ouvrage de François Simiand, **Méthode historique et sciences sociales**. (pp. 435 à 457) Réimpression. Paris: Éditions des archives contemporaines, 1987, 534 pp. Choix de Marina Cedronio.

Nous voulons maintenant indiquer sommairement en quoi notre présente tentative paraît se rapporter à l'ensemble d'études qu'on recouvre du nom de Sociologie, et notamment Sociologie économique, parfois en opposition, non seulement à l'Économie politique traditionnelle, mais aussi à la Science économique même positive.

Une première remarque est que, si dans notre examen de l'économie conceptuelle nous avons indiqué, en dernier argument général et même d'avenir, que les éléments essentiels et finalement explicateurs en notre matière sont de nature sociale, nous n'avons cependant pas cru nécessaire ni même utile, dans notre étude propre, de partir de cette affirmation. Malgré les raisons que d'avance légitimement nous pouvions en présenter, nous aurions craint, à en

prendre notre départ même, de faire, ou tout au moins de paraître faire, une pétition de principe. Et, d'autre part, cette affirmation une fois faite, nous n'aurions point par elle-même été plus avancé dans notre recherche : toutes les questions et difficultés de méthodes signalées dans notre Introduction se seraient rencontrées pareillement. Par contre, si les faits dont nous nous occupons, ou plus généralement si les faits économiques sont bien de nature sociale, il n'y avait aucun inconvénient, il y avait peut-être, au contraire, avantage à le laisser ressortir de la recherche même, et sans idées, même en apparence seulement préconçues. Et s'il nous paraît exact, ainsi que nous avons plus haut conclu, que, sociaux, ces faits ne peuvent être atteints sûrement que par une méthode positive, nous n'avons nul besoin, on l'a vu, de les postuler tels pour déterminer notre direction d'étude dans le sens des sciences positives de la nature, pourvu que nous fût accordée la proposition initiale, fondamentale, qu'une recherche de science, ici comme ailleurs, a pour objet d'expliquer objectivement les faits réels. Est-il nécessaire, est-il utile, au chimiste, au physiologiste, pour faire de la chimie, de la physiologie, de postuler au départ, ou de vouloir démontrer d'avance, l'un que les faits chimiques ne se réduisent pas à des faits physiques, l'autre, que les faits physiologiques ne se réduisent pas à des faits physico-chimiques ? S'il existe ou peut ou doit exister une chimie, une physiologie, sciences propres, cela ressortira de l'épreuve même (et après tout, en même temps que ces disciplines propres, il s'est reconnu aussi une chimie physique et une chimie biologique) ; et si l'épreuve ne confirme pas cette distinction ou ne le confirme que pour une certaine part des faits, il était bien vain de s'y enserrer, et peut-être même risquait-on de ne pas apercevoir ou de se fermer des ouvertures et des liaisons nécessaires. Ce qui importait ici d'abord était seulement de reconnaître et, autant que le besoin en apparaissait, d'adapter les principes et les pratiques de la méthode positive générale aux caractères et conditions d'étude que ces groupes de faits paraissaient, à l'examen premier, pouvoir présenter en propre. Et c'est ce que nous avons tâché de faire dans le champ auquel nous nous appliquions.

Par contre, quelque idée préconçue trop simple sur ce que nous pouvons appeler d'un mot la relation du social et de l'économique, quelque application ou transposition trop hâtive de pratiques par ailleurs préconisées et en fait couronnées de succès en d'autres champs du domaine sociologique, risquaient de nous égarer plus que guider, de nous faire manquer plus qu'atteindre la réalité sociale essentielle, immanente à notre matière même. Et c'est là ce qu'à cette place nous voulons sommairement marquer.

Rappelons d'abord, d'un mot, pour écarter s'il est besoin toute équivoque, que, bien entendu, nous ne songeons pas ici à l'opposition encore assez communément faite dans la langue courante, et suivie dans certaines rubriques

d'enseignements ou de publications, entre l'économie dite sociale et l'économie que l'appellation traditionnelle, assurément peu heureuse, qualifie de politique. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué ailleurs, une fois que nous en avons éliminé les positions téléologiques qui y sont habituelles, mais extérieures à une discipline positive, le champ assigné à l'économie sociale n'est nullement en dehors d'une économie proprement constituée, et ne fait que réunir en une étude spéciale certains groupes de faits que nous classons et étudions ici sous les rubriques de la répartition, notamment Institutions de répartition, Classes économiques, Fonctionnement de la répartition (ceux du moins qui concernent plus spécialement les ouvriers), ou encore sous la rubrique Rapports entre les faits économiques et d'autres ordres de faits, notamment juridiques, moraux, etc. Si la téléologie en est bien exactement éliminée, il n'apparaît pas au surplus que, distinguées et réunies avec plus ou moins de raison, ces catégories de faits comportent et aient, dans les études qui y ont été spécialement appliquées, une formulation ou des pratiques de méthode qui leur soient propres.

Nous entendons par social, en propre, ce qui, dans les faits humains, tient à la société ou aux sociétés humaines, résulte de la vie en société, se constitue, se caractérise, se modifie par cette vie en société, par ses diverses formes, par son évolution. De la discipline ou de l'ensemble de disciplines qui se donnent ce champ d'étude, en quoi notre présente tentative relève-t-elle et moyennant quelles précisions ? et en quoi se distingue-t-elle de certaines réalisations ou indications par ailleurs présentées dans ce champ, et notamment en sa partie économique ?

1° On paraît parfois considérer que dans l'ensemble de la matière embrasée par l'économie politique traditionnelle, le point de vue dit sociologique amène un départ entre certains faits ou ordres de faits et de relations qui seraient sociaux, ou plus sociaux, et d'autres qui ne le seraient pas, ou le seraient moins. Par exemple, parce que la vie sociale en d'autres catégories de rapports a présenté et présente encore, et que les études y consacrées ont mis en importance, certains éléments et groupements, on s'applique à en retrouver, bon gré mal gré, dans le cadre économique l'analogie ou le plus semblable ; et l'on se trouve tout désorienté et se croit hors de la vie sociale ou dans une vie sociale anormale là où on ne les trouve pas : mais n'est-ce pas qu'on manque à apercevoir ceux qui y sont différents, mais bien réels ? Pour nous, corporations médiévales, syndicats ouvriers modernes, coopératives, ne sont pas plus sociaux (ni à la vérité ne le sont pas moins) que les trusts, les cartels, ou même que l'absence de groupement économique explicite et que les interactions et régulations collectives qui, dans cette anomie apparente, se manifestent néanmoins et se montrent, d'autant plus curieusement, être des faits sociaux

bien effectifs s'il en est. - Parce que la vie sociale surtout primaire et son évolution ont apparus liés à la constitution des groupes et à divers traits surtout morphologiques de ces groupes, on paraît parfois affecter en propre et limiter l'économie sociologique à l'étude et à l'analyse des formes de la vie économique. Comme si la morphologie végétale ou animale, ou même en plus l'anatomie, étaient plus ou seulement l'étude biologique, alors que la physiologie le serait moins ou ne le serait pas : est-ce que la description du poumon et du cœur serait de la biologie, mais non pas l'étude de la respiration ou de la circulation du sang ? - Parce que certaines sociétés (assez éloignées souvent de nos sociétés européennes occidentales modernes) présentent une régulation collective expresse (et d'ailleurs de caractère et fondement autres qu'économiques) d'actes, de consommation par exemple, qui chez nous aujourd'hui relèvent de la "liberté économique", on paraît croire que ce qui se rapproche en quelque manière, chez nous, de cette régulation explicite est plus social, est proprement social, alors que ce qui n'en marque rien le serait moins ou ne le serait pas. Comme si les régularités moins apparentes extérieurement, mais aussi réelles, qui sont le fait principal de cet ordre dans nos économies modernes occidentales, n'étaient pas une manifestation, d'autant plus intéressante que moins externe et plus intérieure, de la trame sociale reliant tous ces points en apparence (mais seulement en apparence) distincts.

Il sortirait de notre cadre ici de poursuivre ces exemples et d'étendre cet examen. Ils suffiront pour marquer quelles lisières nous ne nous donnons pas d'avance, et ne nous donnerions d'ailleurs qu'à tort, et montrer avec quelle signification et quelle valeur nous atteignons ou non ici à des éléments que nous reconnaissons de nature sociale.

Mais il convient d'insister un peu plus sur certains caractères notables de notre étude, en différence d'avec d'autres pratiques ou directions par ailleurs affirmées ou présentées en application ou en fonction de principes généraux de telle méthode dite proprement sociologique : et cela vaut donc meilleur examen.

2° Un caractère de l'étude que nous nous sommes proposée ici est, - si nous reprenons la distinction et le vocabulaire correspondant que nous avons déjà présenté ailleurs, - d'être une *étude non pas d'une institution, mais d'un phénomène proprement fonctionnel*. Non seulement ce n'est pas un régime ou une forme ou une espèce de production que nous avons étudié ; mais, dans le champ même de la répartition, ce n'est pas non plus ni un organe, ni un état morphologique de la répartition, et ce n'est pas davantage la condition et constitution d'une classe sociale (même de la classe directement concernée par le salaire, - de la classe ouvrière) que nous étudions en propre. C'est directe-

ment cet ordre spécial de valeur économique qu'est le salaire : et dans cet objet, ce n'est pas l'institution ou l'ensemble des institutions impliquées par lui que nous considérons au juste, c'est essentiellement avant tout, et pour lui-même, l'élément fonctionnel qu'il est ; ce n'est pas le salariat, c'est bien et en soi le salaire. Or, ne semblerait-il pas qu'une étude positive devrait plutôt étudier d'abord l'institution ou les institutions, et ensuite seulement le côté fonctionnel ? C'est là, en effet, une tendance, plus ou moins raisonnée, qui s'affirme souvent dans les travaux inspirés de cette méthode. Mais, si nous cherchons les raisons de cette préférence et considérons comme écartée celle que cet autre ordre de faits serait plus social ou seul social, nous y apercevons surtout celle-ci que l'institution, grâce aux éléments ou tout au moins aux caractéristiques externes, physiques, morphologiques, qu'elle comporte le plus souvent et auxquels elle se reconnaît, paraît présenter une objectivité qui s'impose, bien supérieure à celle qu'on peut aisément ne pas bien sentir en ces éléments fonctionnels, lesquels sont, d'essence, phénomènes psychologiques et souvent même entièrement psychologiques. Et ce souci de se prendre d'abord sûrement et sans erreur à de l'objectif, et de se défendre contre les tentations si faciles du subjectivisme dans le domaine des études sociales, est sans doute de toute première importance pour le succès de la méthode positive en ce domaine.

Mais nous remarquerons que, dans notre cas, le phénomène que nous voulons considérer, comme en général tous les phénomènes de valeur économique, possède, tant en lui-même que dans les caractéristiques par lesquelles on pourra le saisir en fait, une propriété qui lui confère comme de force, à l'égard de l'observateur, le caractère de l'objectivité ; c'est la propriété d'être *quantitatif*. Il est vrai qu'à l'observations devra s'ajouter l'interprétation : et à l'interprétation de données même quantitatives, le champ de l'hypothèse, et la possibilité de visions subjectives, s'ouvre aussi très vaste. Mais, même dans le travail d'interprétation, comme nous l'avons dit et pratiqué, on peut ici très souvent s'astreindre à partir de données elles-mêmes quantitatives. Et en tout cas jusque là, dans la considération de l'objet même de l'étude, et comme garantie contre le subjectivisme, cet ordre de faits offre la sécurité d'être saisi par des nombres. Or, comme constatation, un nombre est ce qu'il est ; un nombre, surtout lorsqu'il est établi bien en dehors de celui qui l'utilise, est bien incapable de s'assouplir comme une constatation qualitative, à l'inclination, consciente ou non, de l'observateur ; une constatation chiffrée suffit à donner à cet observateur le sentiment d'un donné extérieur à lui et indépendant de lui, de ses désirs et de ses tendances. Ici donc, puisque nous sommes ainsi gardés, nous n'avons pas à nous défier autant d'une étude directe et immédiate du phénomène fonctionnel.

Par contre, à cette étude directe et immédiate nous voyons cet avantage d'aller tout de suite à ce qui, croyons-nous, - et nous le croyons de plus en plus, et le déroulement de ce travail n'avait qu'appuyer cette opinion, - est, dans l'ensemble social, vraiment essentiel et le plus explicateur. Ce n'est pas cependant, on l'a vu, que nous néglignons la considération et l'étude des institutions et de leurs éléments, morphologiques et autres. Mais cette épreuve même aboutit à nous montrer ces institutions ou ces éléments, soit comme indifférents ou négligeables pour notre cas, soit tout au plus comme des conditions, et plus ou moins indirectes, des phénomènes que nous étudions ; mais les causes proprement dites et l'explication effective, nous les trouvons dans le champ fonctionnel (et même nous apercevons que c'est probablement, au fond, dans le fonctionnel que l'institutionnel trouve lui-même son explication propre). Et cela nous justifie donc *a posteriori* d'avoir pris cette voie directe, qui *a priori*, par la raison qui vient d'être exposée, ne nous était pas aussi contre-indiquée qu'elle peut l'être ailleurs.

3° Un autre caractère de notre objet d'étude, tel qu'il est traité dans les travaux économiques en général et tel que nous le traitons ici, est que le fait considéré est pris à l'état tout formé et développé et *non* pas à l'état naissant et originaire, et c'est de cet état formé et pris comme tel qu'on cherche directement l'explication et veut faire la théorie. Ne serait-il pas plus conforme à une méthode positive de rechercher avant tout l'origine de cet ordre de faits pour, de là, le suivre et l'expliquer jusqu'à l'état développé ?

A notre avis, ce n'est pas là qu'une pure apparence dont il y a grand avantage à se dégager nettement dès le principe. Pour nous, c'est très délibérément que nous nous posons *d'abord* la question : "Qu'est-ce que le salaire, dans un état social où il est phénomène bien établi et pleinement constitué ? Comment se détermine-t-il, de quels éléments dépend-il ? En un mot, comment s'explique-t-il comme tel ?" Avant de nous poser la question : "Comment se fait-il que le phénomène du salaire existe ? D'où est-il né, et où s'est-il formé ? C'est-à-dire comment s'expliquent sa naissance et sa formation ?" Et nous le faisons par application d'un précepte que nous suivons en d'autres occasions encore et auquel nous allons donc donner une forme générale : Dans l'étude d'un phénomène ou *d'un ensemble de phénomènes à développement historique, ou à développement organique, on arrive plus tôt aux résultats explicateurs les plus accessibles et les plus sûrs, en étudiant l'état formé avant l'état naissant, l'état adulte avant l'état embryonnaire.* Cette proposition méthodologique est une thèse trop grosse pour pouvoir être présentée ici avec tout le développement qu'en comporterait une justification satisfaisante. Sans chercher donc à en établir toutes les raisons, encore moins à en discuter le sens et la portée philosophiques, non plus qu'à en tirer toutes

les conséquences, nous nous limiterons à ce qui paraît strictement indispensable à en motiver la validité en l'espèce présente.

Si paradoxal qu'il puisse paraître, à un examen superficiel, de placer l'étude de l'état épanoui avant celle de l'état originaire, celle de l'état adulte avant celle de l'état embryonnaire, on peut d'abord remarquer qu'en réalité *personne n'a jamais procédé autrement*, et qu'à cet égard le précepte se borne à prendre et à donner conscience d'une nécessité de fait. Si une comparaison peut le montrer, le seul moyen de déterminer la source d'un fleuve est de partir d'un point de son cours où il est constitué, *et de le remonter*, en déterminant ce qu'on laisse à droite et à gauche comme affluents (ou, si l'on entend par source tout ce qui constitue le fleuve, de remonter successivement, en revenant chaque fois au tronçon commun, tous les affluents) ; et non pas de partir d'abord, et avant toute autre *connaissance*, de tous les affleurements d'eau, petits ou gros, destinés à se poursuivre ou à se perdre, qui peuvent se trouver dans un rayon, en cette hypothèse, tout à fait indéterminé, - ce qui est évidemment une opération pratique impossible. Il n'y a pas d'étude d'origine, pourrait-on dire, qui soit effectivement et sincèrement originelle. Qu'on le veuille ou non, qu'on en soit ou non conscient, c'est d'un état ultérieur que l'on part lorsqu'on cherche une origine. Et même, la recherche non seulement n'a de possibilité, mais n'a de sens qu'à cette condition. Qu'on imagine, si possible, un biologiste qui disséquait un embryon, sans avoir aucune notion de l'adulte que cet embryon serait devenu ; dans cette indifférenciation originelle ou dans ces différenciations primaires si éloignées de ce que sera la différenciation stabilisée ou adulte, que découvrirait-il, que verrait-il de tout ce qu'au contraire il peut y découvrir et y suivre, ayant l'idée et la connaissance des organes ou des diverses parties de l'adulte auxquels correspond ce que cet embryon lui présente ?

De même et plus encore, dans un état de société tenu pour originel, qu'on supposerait contenir le germes d'institutions ou de phénomènes ultérieurement développés, que discernerait-on, et entre les éléments multiples qui s'y trouvent, éléments non différenciés, ou bien même éléments différenciés, mais différenciés autrement qu'ils ne le seront plus tard, les uns destinés à avoir une suite et une importance ultérieure, les autres destinés à se transformer ou à disparaître, - comment pourrait-on déterminer lesquels sont les germes à suivre qui deviendront les institutions ou les phénomènes où l'on veut aboutir, si l'on n'a absolument aucune *connaissance préalable* de ces institutions et de ces phénomènes, et si, en fait, on n'est pas parti de l'état formé de ces institutions ou de ces phénomènes et n'est pas remonté, de forme antécédente en forme antécédente, jusqu'à ces germes ?

Mais peut-être, après avoir reconnu qu'en fait on a bien d'abord procédé de la sorte, soutiendra-t-on que, du moins, une fois l'origine ainsi déterminée, c'est en partant d'elle, et descendant de forme en forme jusqu'à la forme constituée, qu'on rend le mieux compte, et même qu'on rend seulement compte, de l'institution ou du phénomène en cet état épanoui. - Ce nous paraît là encore être une superstition, *la superstition* de l'étude d'origine dont nous pensons qu'il importe de se débarrasser. Il faut, en effet se défendre de l'illusion très fréquente que connaître l'origine et le développement consiste simplement à avoir constaté que telle chose a commencé ici, sous telle forme, est passée ensuite par telle ou telle forme, et de là est arrivée à la forme considérée, c'est-à-dire *tant que cette connaissance est purement descriptive*. Or, c'est le cas commun, surtout en notre matière, qu'en dépit parfois de certaines apparences, elle ne soit bien que purement descriptive ; jusque-là s'attacher de préférence et d'abord à cette sorte d'étude ne témoigne que d'une présomption subsistante sur ce qu'elle signifie et apporte. C'est seulement au cas où notre connaissance de l'origine et du développement nous apprendrait, non seulement ce que nous venons de dire, mais encore et surtout comment, par quelle cause, l'objet étudié a commencé ainsi, comment, par quelle cause, il est arrivé à l'état constitué, c'est seulement, en un mot, au cas où cette connaissance prendrait vraiment le *caractère explicatif*, qu'en effet, elle nous ferait comprendre, du moins quant à son origine, le phénomène étudié. Mais il est aisé de voir combien peu d'études d'origines sont parvenues, -avec, bien entendu, une valeur et une rigueur de preuve satisfaisantes, - à ce stade explicatif. Qu'on considère, par exemple, une des observations d'origine les plus simples, les plus sûres (parce que reposant sur une constatation physique), l'observation d'une filiation de mère à fils. Tant qu'elle reste constatation pure et simple, on peut voir que, par elle-même, elle n'explique, à proprement parler, absolument rien du fils par la mère. Pour qu'elle paraisse rendre compte, à quelque degré et en quelque sens, du fils par la mère, il faut qu'à la constatation pure et simple, se soit ajoutée, consciente ou non, une application d'une proposition ou croyance générale sur la transmission de la mère au fils, d'un certain nombre de caractères, ou de tels ou tels caractères, c'est-à-dire il faut que la connaissance ait atteint une forme explicative (fondée ou non). Cela reconnu, on peut voir maintenant que, même dans les cas les plus favorables et pour les caractères les plus simples, la proposition de forme explicative où l'on se fonde ici n'est, aujourd'hui encore, au mieux, qu'une régularité empirique et paraît assez éloignée de devenir proprement une loi scientifique. Que dire donc des études d'origine appliquées à la matière, beaucoup plus complexe à la fois et plus incertaine (quant au fait même de la filiation), des institutions et des phénomènes sociaux ? Desquelles pourrait-on affirmer qu'elles aient dépassé le stade purement descriptif (c'est à ce stade que s'arrête le plus souvent l'histoire proprement dite) et atteint, même sous la forme encore

imparfaite d'une régularité empirique, le stade explicatif ? Et en effet, l'explication d'origine, la détermination causale d'une origine et d'un développement est certainement, en général, une des plus difficiles tâches que peut se proposer la recherche scientifique.

Ces études y seraient-elles même parvenues, apercevons encore que rendre compte de l'origine et de la formation d'une chose, au sens même que nous venons de dire et où n'arrivent pas toujours encore les plus avancées d'entre les sciences, n'est pas rendre compte de tout ce qu'est et fait cette chose une fois constituée. Par exemple, l'explication que la chimie a atteinte de l'origine et formation des corps composés est bien loin encore d'expliquer par elle-même, c'est-à-dire par les propriétés des éléments simples, toutes les propriétés ultérieures de ces corps composés, une fois formés. De même l'explication, supposée pleinement satisfaisante, de la formation d'une institution sociale est bien éloignée d'expliquer le rôle et la fonction de cette institution une fois formée. Savoir non seulement où et quand est apparu le salaire (ou la première forme de ce qui est devenu ensuite le salaire) et par où il est passé, mais encore par quelles causes il est né et s'est développé ainsi, ne serait nullement savoir comment, par quelles causes il se détermine, à l'état constitué, et quelle fonction il remplit dans cette état. Si donc nous nous rappelons que cette détermination des causes de la naissance et de l'évolution de notre phénomène, pour ne pas nous donner ce que nous cherchons, serait cependant beaucoup plus difficile à fonder de façon positive, avec une rigueur satisfaisante, que la détermination des facteurs dont dépend, et du rôle que joue, le salaire pris comme phénomène constitué ; et si de plus nous nous rappelons que cette étude-là, bien loin de précéder et aider celle-ci, la suppose, au contraire, suffisamment avancée au préalable, nous voyons que, de toute façon, notre précepte nous paraît ici être fondé, et que, pour aboutir le plus tôt aux résultats explicatifs les plus proches, nous n'avons pas mieux à faire que de le suivre.

Ici, notons-le, il ne faudrait pas se hâter trop, - s'il n'est pas douteux que cette thèse aille nettement contre les prétentions, ou au moins contre les habitudes rencontrées dans la généralité de travaux de pur historien, - de vouloir la mettre en contradiction avec la pratique suivie ou même le précepte présenté par d'autres travaux sociologiques apparentés de tendance générale à celui-ci. Il convient de remarquer, en effet, que dans beaucoup de cas, croyons-nous (et que ce soit plus ou moins conscient) l'étude des origines et des formes antérieures n'est pas employée pour être explicative comme telle. En réalité, ou bien on l'emploie simplement pour varier assez l'expérience : c'est notamment le cas fréquent pour les études "d'institutions" au sens du précédent paragraphe ; mais nous avons aperçu, et le fait a confirmé, qu'ici, au contraire, nous n'en avons nullement besoin pour remplir cette condition. Ou bien on y

recourt encore pour établir telle quelle une filiation ou une parenté qui n'est point par elle-même une explication, mais sert exactement à indiquer des analogies et des ressemblances, à fonder des classements ou des identifications qui soient fondées sur des données de fait, à faciliter l'étude ou l'intelligence d'un cas par un autre, à garder les rapprochements téméraires ou erronés, et par là donc, mais par là seulement, et non par sa valeur explicative propre, aide et assure la tâche de l'induction méthodique : or, dans notre sujet présent et grâce aux précautions que nous avons formulées et de notre mieux observées, nous n'avons pas, à ces divers effets, ce besoin de recourir à ce moyen.

4° Un autre caractère encore, et très apparent, de cet objet d'étude est que le phénomène considéré relève d'un état économique déjà avancé, et même, dans sa forme la plus pure, de l'état économique tout moderne et même contemporain ; ne semblerait-il pas plus indiqué à une méthode positive de s'attacher d'abord à des phénomènes d'une économie moins avancée, et même d'une économie toute primitive ? Sur ce point nous ferons ici appel à un précepte que nous avons appliqué et appliquerons plus d'une fois et auquel donc nous donnerons une forme très générale : *Dans l'étude, que ce soit d'une catégorie de phénomènes, ou d'un groupe de phénomènes, ou d'un seul phénomène, on se donne le plus de chances d'aboutir, le plus aisément, le plus vite, à des résultats concluants, si, dans le champ proposé, on commence par étudier la part la plus nette, la plus simple. Si, comme nous le supposons, ce précepte ainsi formulé est en lui-même accepté sans objections (et en effet il porte avec lui ses raisons), nous pouvons tout de suite arriver à l'argument par lequel nous en faisons une application à cette place.*

C'est, à la vérité, une thèse assez grosse, grosse en elle-même et grosse en conséquences, et nous ne songeons pas à la présenter ici avec tout le développement qu'elle comporterait ; mais nous pouvons du moins, marquer nos positions et y ajouter l'assurance qu'elles sont réfléchies et même que, plus nous allons, plus elles nous paraissent fondées et d'une bonne influence possible. Ce nous paraît être un grand fait très manifeste et très peu contestable *que le fait économique proprement dit, pourvu d'une existence bien distincte et de caractères bien différenciés, est, comme tel, un fait relativement récent* dans les sociétés humaines, à la différence d'autres catégories de phénomènes sociaux qui, au contraire, se présentent dans toute leur plénitude dès les sociétés primitives ou même surtout chez elles.

C'est au stade dit "primitif" des sociétés qu'il est le plus difficile et le plus incertain de distinguer ce qui pourrait bien être "fait économique propre", d'une part, d'avec de simples faits de technique ou de vie physiologique ou

matérielle, et, d'autre part, d'avec d'autres espèces de faits sociaux. Dans les sociétés de ce stade, le "fait économique", ou disons plutôt seulement "ce qui deviendra le fait économique, mais ne l'est pas encore vraiment" ne nous apparaît que mêlé à des faits d'autre sorte, et d'ailleurs prépondérants. La vie économique, ou de qu'après coup nous voulons reconnaître et délimiter comme telle, n'a pas d'existence distincte, est pénétrée d'éléments religieux, éthiques, de croyances, de pratiques extra-économiques, qui y sont étroitement intégrés. Même encore à ce stade, déjà bien plus développé cependant, que présente, par exemple, la vie urbaine médiévale, les faits économiques propres, bien que déjà assez caractérisés, sont encore en dépendance assez grande d'éléments autres, notamment d'éléments juridiques ou politiques.

Mais, en aucune autre société que dans nos sociétés occidentales modernes, et surtout contemporaines, le fait économique n'est apparu nettement et plus distinctement constitué, en même temps que plus important. En aucune autre société que dans ces sociétés occidentales et surtout contemporaines, la vie économique n'est apparue plus autonome, plus dégagée de tous éléments autres (notamment des éléments juridiques), plus indépendante de tout le reste de la vie sociale, jusqu'à paraître avoir une caractéristique propre qui la distingue, nettement opposé à un caractère qui, au contraire, serait commun à toute la vie sociale moins elle. C'est au point que ce développement et cette indépendance de l'économique ont pu paraître, à certains, des traits pathologiques chez nos sociétés contemporaines : pour notre part, nous voyons cet état trop régulièrement préparé et progressivement formé dans toute l'évolution antérieure pour croire probable une aussi énorme anomalie. Mais, même s'il en était ainsi, ce qui serait pathologique, ce serait l'état général de la société, où l'économique a pris ces caractères, mais non pas, comme tel, le phénomène économique lui-même. Ce n'est donc pas seulement pour des raisons de sûreté ou de commodité d'étude, de meilleure information, d'information quantitative et suivie, - raisons qui ne seraient du reste aucunement méprisables, - mais par raison tenant à la nature des choses qu'en notre matière nous nous attachons d'abord au contemporain.

Assurément, nous en jugerions peut-être un peu autrement si nous propositions d'étudier spécialement et avant tout les rapports du phénomène économique avec les autres phénomènes sociaux ; mais, si c'est là certainement une étude importante qui, du point de vue sociologique, est tout indiquée, ce ne nous paraît être, de ce point de vue même, ni la seule, ni même la principale, ni la première. Car d'une part, s'il est exact que le fait économique propre soit, d'essence, fait social, toute étude de ce fait, même pris en lui seul, est, d'essence, étude sociologique ; et si ce n'était pas exact, il n'y aurait pas de raisons de ne pas étudier d'abord ce fait en lui-même. Et d'autre part, quel que doive être

le cas, pour chercher utilement les rapports du fait économique avec d'autres, il convient sans doute de le connaître déjà bien lui-même et donc de l'avoir étudié d'abord.

Nous en jugerions encore peut-être autrement si nous nous préoccupions, d'abord, de l'origine et de la formation du fait économique. Mais, c'est aussi là, à coup sur, une étude importante, elle nous paraît ne devoir être entreprise qu'après celle du phénomène adulte et déjà bien formé, pour la raison générale que nous avons présentée dans le paragraphe précédent, renforcée encore de l'argument formulé en tête de celui-ci. Si le fait économique propre est relativement récent dans l'évolution humaine, le primitif (ou ce que l'on appelle ainsi, c'est-à-dire l'état social le plus éloigné de nos sociétés occidentales contemporaines) n'est pas à son égard le plus simple ; le primitif ici est surtout le plus indifférencié. L'étude d'origine, plus encore qu'ailleurs, ne se fera donc, en fait, qu'au vu et au su de ce qui s'en est ultérieurement différencié ; et plus encore qu'ailleurs, la filiation est, du reste, difficile à établir, et n'est au surplus pas une explication de ce qui est et se passe aujourd'hui. De fort érudites et, d'ailleurs fort intéressantes études qui ont récemment mis en pleine lumière des ensembles de faits réunis sous la rubrique de "formes primitives d'échange", - et tant par l'importance de la matière que par la valeur de l'étude nous ne pouvons trouver meilleure épreuve, - nous paraissent illustrer et corroborer ces considérations. Le mot d'échange, notons-le, n'appartient pas en propriété exclusive à la langue économique, et même dans le domaine économique n'est pas forcément réservé à l'acception qu'il y revêt selon l'analyse propre comportée par l'économie moderne. Attachons-nous donc ici à ce que sont les choses, semblablement dénommées. Or, s'il est établi, et d'autant plus qu'il sera plus établi, que les faits découverts et analysés dans ces études sont ce qui, dans les sociétés dites primitives, se rapproche le plus de notre échange, il en apparaît nettement que ces faits, ne présentant à peu près aucune des caractéristiques de l'échange économique au sens de notre vie économique de type évolué, apportent peu de lumière sur tout ce qui dans notre échange en diffère et qui s'y montre cependant essentiel ; et la confirmation en est que les homologues retrouvés à ces faits dans nos sociétés modernes sont des faits sans rôle notable et central dans la vie économique propre de ces sociétés, et qui ne sont pas proprement ou du moins pas exclusivement faits économiques. Et, d'autre part, où et par quelles preuves une filiation est-elle bien effectivement constatée de ces faits dénommés "formes primitives de l'échange" jusqu'à ce qui est notre échange économique ? La juxtaposition signalée dans nos sociétés actuelles des deux sortes de faits pourrait faire penser aussi à des ordres de faits parallèles, ou au mieux intercurrents, plutôt que sortant l'un de l'autre.

Ce n'est donc ni par cette étude de liaison avec d'autres faits sociaux, ni par cette étude d'origine et de formation que nous devons commencer. Mais si, comme il nous paraît convenir, nous voulons, bien consciemment, atteindre d'abord, en lui-même, le fait économique proprement dit et dûment constitué, nous devons profiter de l'abstraction toute faite que nous présente la réalité et chercher, d'abord, à étudier ce fait là où il s'offre à nous le plus nu, pourrait-on dire, le plus pur, le plus dégagé de tous éléments autres et de tous liens avec d'autres, c'est-à-dire dans nos sociétés occidentales contemporaines. Et c'est ensuite que, de ce cas le plus net et le plus simple, d'abord saisi, nous pourrions utilement remonter à des cas moins dégagés et plus complexes. Non seulement on n'étudie pas les fonctions du cerveau chez les protozoaires, ni la circulation du sang chez les animaux qui n'en ont pas. Mais il faut voir que si l'on discerne et reconnaît un système nerveux primitif chez les articulés, par exemple, c'est sans doute pour avoir étudié *d'abord* la fonction nerveuse chez des animaux supérieurs, où nous savions ce qu'elle était et qu'elle y existait nettement constituée à part, et pour avoir, grâce à cette étude, trouvé la cellule nerveuse différenciée et déterminé les caractères permettant de la retrouver là où nous ne savions pas si elle existait déjà. Si l'on reconnaît une fonction de circulation chez des animaux sans appareil circulatoire, il faut voir que c'est pour avoir saisi auparavant chez les animaux supérieurs, d'abord, l'existence d'un appareil de circulation différencié et ensuite la fonction qu'il remplit. Et même, si nous voulons préciser par une comparaison qui sans doute n'est pas raison, mais néanmoins nous semble (sous des différences que nous ne méconnaissons pas) éclairer brièvement la place caractéristique que nous paraît occuper le fait économique propre dans l'ensemble social actuel et dans l'évolution qui y aboutit, disons : on n'étudie pas utilement les caractères et le rôle propre du "grand sympathique" ou de "pneumogastrique" ni pour ce sympathique ou pneumogastrique lui-même ni davantage même pour ses relations avec le cérébral, en considérant des animaux qui dans leur système nerveux ne présentent encore aucune semblable distinction de constitution et de fonction ; et même de savoir où elle commence à se dessiner (dans l'ontologie ou dans l'embryologie même) ne nous renseigne pas beaucoup sur ce qu'elle entraîne et comporte là où elle est pleinement réalisée et dans son fonctionnement développé, si nous ne le savons pas déjà par ailleurs suffisamment pour que cette recherche d'origine et de formation soit profitable et même soit possible.

Remarquons qu'il serait tout superficiel d'opposer le précepte et l'application que nous venons de présenter, à la pratique suivie, en d'autres ordres de faits, par des travaux sociologiques de même tendance générale ; car, en dehors d'autres raisons de différence auxquelles nous aurons l'occasion de toucher, on pourrait déjà montrer sur ce point, croyons-nous, que c'est justement par une application du même précepte, - qu'elle soit consciente ou non, - que

ces travaux se sont pris d'abord aux sociétés primitives, alors que les nôtres se prenaient d'abord aux sociétés contemporaines : d'instinct ou d'intention réfléchie, les uns et les autres sont allés d'abord au cas le plus net, le plus pur ou le plus simple (en même temps que le plus sûr ou le plus commode à saisir) des faits ou de la catégorie des faits qu'ils se proposaient d'étudier.

51 Enfin, dans la pratique adoptée par des travaux sociologiques d'une juste réputation, et de la formulation de préceptes qui y a parfois correspondu, il a été tiré assez volontiers que l'étude sociologique propre était essentiellement comparée, au sens de "prenant et rapprochant des faits entre des sociétés diverses", en même temps qu'elle se recommandait aussi et "s'authentifiait" sociologique en ce qu'elle rapprochait, voire confondait entre eux divers ordres de faits sociaux. Cette double disposition a été assurément d'une utile réaction contre un esprit annaliste et un tour tout illusoire d'explication individuelle qui sont encore aussi fréquents que prohibitifs de tout résultat de science proprement dite, dans nombre de travaux notamment d'"historiens historisant" ; d'une utile réaction aussi contre le particularisme des diverses disciplines, notamment économique, juridique, démographique, etc., et contre leur ignorance inconsciente et parfois même - plus gravement - systématique des frontières et des pénétrations entre leurs domaines respectifs. Il était utile, nécessaire, - et il le reste souvent encore, - de montrer, et autant que possible par les faits, que le cœur est en interdépendance avec le cerveau et l'estomac, la fonction circulatoire avec l'innervation et la digestion et que l'anatomie et la physiologie de l'homme peuvent, pour une part, s'étudier dans celles des animaux et celles des divers animaux entre eux. Mais ces directions d'étude et leurs résultats valent seulement dans les limites des réalités et seulement en raison et en proportion de la nature et du degré des preuves. On peut, - et dans certains cas on doit, - faire de la biologie même générale dans le cadre d'une seule fonction et d'une seule sorte d'êtres.

C'est matière de fait que les conditions et limites des dépendances entre faits de diverses sortes : or, dans le cas des faits économiques, en même temps qu'ils se présentent dans le cadre dit de société occidentale contemporaine plus nets et plus purs, ils s'y montrent aussi plus indépendants des autres catégories de fait sociaux. Qu'on le juge ou non regrettable, l'attitude positive est de poser la question des relations possibles avec les autres ordres de faits, - et on a vu que nous n'y avons pas manqué ; - mais, si la réponse est peu affirmative (en fait cependant, nous avons aperçu quelques liaisons intéressantes, mais secondes à la vérité), ce n'est en rien argument pour que les faits économiques, étant de nature, ou étant devenus, plus distincts et moins dépendants d'autres ordres, perdent pour autant leur nature de faits sociaux, si elle est bien

constatée telle, ni donc en rien argument pour que l'étude qui les considère et analyse et interprète tels qu'ils sont perde la qualité de sociologique.

Pas davantage le cadre dit d'étude comparée, au sens dit, n'est impératif et exclusivement caractéristique, ni même avant tout, et en toutes matières, recommandable. Ici encore on pourrait voir qu'il s'est présenté, défendu, montré fécond en des matières et des recherches où il avait ce grand mérite, non seulement de tirer de l'individualisme ou de l'annalisme comme il a été dit plus haut, mais plus proprement encore de constituer, et parfois d'être seul à pouvoir constituer, cette variation *experimenti* si centralement désirée par toute étude d'esprit scientifique positif. Mais il faut bien apercevoir que ce caractère vaut pour certaines catégories de faits ou d'études, et du reste n'y apporte point, par lui-même, les conditions de recherche les plus efficaces et de preuve les plus assurées. Notamment en notre matière économique et surtout pour les faits de l'ordre ici considéré, on pourrait montrer que l'étude comparée n'est exactement qu'un pis aller. On pourrait le montrer d'abord par l'exemple de travaux individuels, mais non pas de façon plus illustrative que par l'exemple de tels travaux collectifs émanant d'organismes internationaux assurément très qualifiés, établis avec les meilleures possibilités d'information et par une élaboration manifestement compétente et soignée, et dont cependant on ne peut que constater à la fois la remarquable qualité et la tout aussi remarquable stérilité, si du moins on y cherche non pas seulement des constatations et comparaisons simplement empiriques (d'ailleurs utiles), mais encore (ce qu'il n'est peut-être pas, il est vrai, dans leur rôle de viser) des explications proprement dites de ces faits, et des expérimentations positives dûment concluantes.

C'est qu'en effet ici l'étude comparative ainsi entendue, souvent d'abord, tombe ou risque grandement de tomber sous les objections et les doutes méthodiques et donc dans les insuffisances que nous avons plus haut opposés à "l'exemplification" et à l'échantillonnage. Même aussi intégrale que possible en chaque pays, trop souvent, elle est condamnée à procéder en coexistence seulement : or, même à dates différentes, et *a fortiori*, en dates semblables, des faits pris dans des sociétés différentes ne constituent qu'une constatation en coexistence, au sens où nous avons opposé cette notion à celle de succession, - car de façon manifeste, rien ne "se passe", ne "se produit" d'une société à une autre, - et donc manquent constitutivement à pouvoir fournir le cadre d'étude que nous avons reconnu le plus désirable et le plus probant, celui qui permet l'atteinte du phénomène se faisant. Et enfin, et par surcroît, spécialement dans notre matière, le cadre d'étude dite comparée satisfait difficilement aux préceptes non seulement de "identité de base", mais de "intégralité indépendante", et plus encore de "revue sélective", dont nous avons vu

l'importance et les résultats possibles. Aussi bien, pourrait-on montrer que ce qu'on peut reconnaître de meilleur, de plus probant dans les travaux sociologiques récents, s'est, plus ou moins consciemment et pour autant que la matière le permettait, rapproché de ces positions de preuve meilleure, et y doit justement la valeur plus grande de ses résultats.

Voilà donc sommairement, - avec des différences qui ne sont pas à dissimuler, mais qui sont moindres au fond qu'à première apparence et qui, pour une notable part sont à comprendre par la différence des matières et des recherches, comment le présent essai se lie au travail sociologique dans son développement contemporain. Par la nature même du fait auquel elle s'applique, tel que nous le connaissons jusqu'ici, et tel que nous l'avons de nouveau, sans parti pris préjudiciel, reconnu dans le cadre de la présente étude, la science économique positive est et paraît ne pouvoir être que sociologique. Mais, par la nature du fait aussi et par les conditions pour sa meilleure étude, elle comporte des possibilités spéciales ou majeures et des préceptes de plus grande valeur probante : de ces possibilités et de ces préceptes, notre effort a été de tenter une reconnaissance en droit et plus encore en fait, c'est-à-dire d'en tenter, sur un objet assez approprié à ce dessein, une épreuve méthodique et, si possible, probante.

Comment en fait la recherche a-t-elle répondu à cette tentative ? - Partir dans l'étude positive, du fait économique adopté pour cette épreuve, le salaire, sans autre direction que de l'atteindre tel qu'il est dans la réalité observable (et non pas tel qu'il est conçu ou concevable), sans idée préalable sur sa nature ou sur ses assortiments possibles : - et trouver d'abord qu'il n'est pas susceptible des atteintes les meilleures et les plus concluantes que s'il est pris dans des ensembles et déjà donc avec un caractère collectif ; ayant trouvé en lui dans ce cadre une variation majeure caractéristique et répétée, faire une revue de tous les ordres de faits avec lesquels cette variation pouvait être soupçonnée d'avoir quelque relation : - et aboutir, dans cette revue et confrontation successive, à reconnaître les correspondances les meilleures et les plus topiques avec des faits également atteints au mieux sur des ensembles, et reconnus aussi d'ordre collectif ; et ce sont à peu près tous les ordres de faits importants de la production ou de la répartition.

Pousser l'analyse de ces correspondances pour arriver à dégager les antécédences les plus proches et les plus générales à la fois : - et arriver à trouver, comme facteurs proprement explicatifs, tout un jeu bien déterminé de dispositions psychologiques des hommes ou plutôt des catégories d'hommes concernés, mais d'une psychologie essentiellement sociale, qui (réservant les possibilités et variantes individuelles, mais en reconnaissant en même temps les

limites et le conditionnement majeur par les facteurs de cadre global) se caractérise en propre par rapport à des ensembles sociaux, se conditionne et se détermine par des éléments de gain, d'effort, de situation et de variation relatives, qui ne prennent soit valeur soit même existence que dans et par un cadre social.

Remonter des dépendances immédiates, pour comprendre plus complètement le fait étudié, aux dépendances médiate : - et trouver ici encore un ensemble de faits et de liaisons central dans la vie économique tout entière, lequel, à le bien analyser et sans idée théorique préjudicielle, se constate bien comme une réalité, mais une réalité proprement sociale, et se comprend efficacement initiateur, et en alternances successives, mais seulement aussi dans et par le cadre social : c'est l'ensemble des faits monétaires et de tout ce qui s'y lie et s'en explique dans le système du fonctionnement économique du type le plus évolué, et tenu pour le plus progressif ; viser enfin à libérer le plus possible, de conditions initiales aperçues d'abord d'un caractère relativement "événementiel", le système de relations ainsi trouvé en explication immédiate et médiate : - et réussir finalement à apercevoir une régularité, une réalisation, une reproduction possible qui présentent un ensemble véritablement rationnel, mais dans le plan social, et seulement dans le plan social ici encore, et alors en lui d'une valeur généralisable possible, interprétative du passé et du présent et ouverte au terme sur l'avenir :

Tels sont en bref, du point de vue de cette section dernière de notre examen des autres pratiques, les voies de recherche tour à tour et progressivement abordées dans la présente épreuve, et les résultats qui y ont été atteints ou aperçus.

C'est sur cette épreuve et sur ces résultats que nous demandons au lecteur de juger si et, dans l'affirmative, comment la présente étude est bien étude, non seulement de science économique positive, mais par là même de science sociologique.

Fin du texte.